



#### DÉCISION

Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie complémentaire d'un montant de 5 000 000 euros auprès de la Caisse d'épargne Auvergne Limousin sur une période de 2 mois pour le budget principal

N° 27058

#### LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

**Vu** le vote général des collectivités territoriales et notamment les articles 1, 2127-21, L. 2121-1, L. 2121-2 et L. 2121-40 ;  
**Vu** la délibération n° 23 du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;  
**Vu** l'avis du conseil de Limoges Métropole ;  
**Vu** la proposition soumise en date du 30 août 2025.

#### DÉCIDE

**Article 1.** De contracter auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin un contrat d'emprunt de crédit complémentaire d'un montant maximum de 5 000 000 € (cinq millions d'euros).

**Article 2.** Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

|                                 |                                           |
|---------------------------------|-------------------------------------------|
| Montant :                       | 5 000 000 Euros maximum                   |
| Durée :                         | deux (2) années (01/01/2025 - 31/12/2026) |
| Mise à disposition des fonds :  | par virement au crédit d'office           |
| Remboursement des fonds :       | par annuités                              |
| Taux d'intérêt :                | taux fixe à 3,45%                         |
| Taux d'engagement :             | 0,05% soit 2 500 €                        |
| Commission de non-utilisation : | aucune                                    |

**Article 3.** Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus à présenter avec la Caisse d'épargne Auvergne Limousin.

**Article 4.** Le Président est autorisé à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat d'emprunt de crédit de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin. Il reportera tout pouvoir à cet effet.

## DÉCISION

# Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie complémentaire d'un montant de 5 000 000 euros auprès de la Caisse d'épargne Auvergne Limousin sur une période de 2 mois pour le budget principal

1 DOCUMENT - Publié le 20 Août 2025



**27058.pdf**  
(.pdf, 236,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**